

Format

Présentiel ou à distance

Durée

7 heures (1 jour)

Dates au choix

8 mars 2022

25 octobre 2022

Lieu

Cosmed

495 rue René Descartes

Les Ocres de l'Arbois, Bat B

13100 Aix en Provence

Public

Service réglementaire, R&D, marketing

Participants : 10 max

Prérequis

Aucun

Positionnement

Questionnaire d'évaluation des attentes et de niveau

Moyens mobilisés

Livret pédagogique, PowerPoint, études de cas

Moyens techniques

Vidéo projecteur, tableaux blancs, logiciel Go to Webinar

Modalités d'évaluation des acquis

Quiz en début et en fin de formation, enquête de satisfaction.

Suivi d'exécution

Feuille de présence par demi-journée

Sanction de la formation

Attestation de réalisation de la formation

Référent pédagogique et handicap :

Saloua SALHI 04.42.16.63.82 - formation@cosmed.fr

Tarifs

Adhérent : 420€ HT – Pers supp : 350€ HT

Non adhérent : 520€ HT

OBJECTIFS

- Maîtriser la justification des allégations.
- Choisir ses allégations, sa communication en toute connaissance.
- Se préparer aux futures évolutions.

PROGRAMME

1- Contexte réglementaire

- Textes réglementaires
- Régime d'autorégulation

2- Une allégation c'est quoi – que couvre les textes

3- Les six critères communs du Règlement européen

- Définition
- Exemples

4- Allégations « sans »

- « L'esprit » du texte
- Ce qui est permis
- Ce qui est interdit

5- Allégations « hypoallergéniques »

- « L'esprit » du texte
- Comment justifier ce type d'allégation

6- Allégations environnementales

- Bio, Naturel, recyclable, ... impact de la loi AGEC

7- Comment justifier une allégation

Travail autour des étiquetages, des supports de communication des participants

Intervenant

François BOURRUST

25 ans d'expérience en cosmétique : réglementaire, responsable de fabrication, directeur R&D

Président de la commission réglementaire, scientifique et technique COSMED

Commission Européenne : représentant COSMED des PME – TPE